

Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar

Communiqué

Publication immédiate

La Commission rend publics des documents du MAECI relatifs à la détention de Maher Arar aux États-Unis, en Jordanie et en Syrie

Ottawa, le 21 avril, 2005 - La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, présidée par M. le juge Dennis R. O'Connor, rend public aujourd'hui plus de deux mille pages de documents déposés en preuve lors de ses audiences à huis clos.

Les documents expurgés se rapportent aux actions des responsables du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) – tel que désigné à l'époque – à l'endroit de Maher Arar. Dans le cadre de ses audiences à huis clos, la Commission entend des témoignages factuels sur le rôle du MAECI au sujet desquels le gouvernement invoque la confidentialité liée à la sécurité nationale (CLSC). Certaines portions des documents ont été expurgées afin de respecter le droit à la vie privée des personnes et de leurs familles.

Les documents qui sont rendus publics aujourd'hui comprennent : des documents provenant de Affaires Etrangères Canada (AEC) choisis par la Commission comme étant pertinents pour ses audiences; le dossier de AEC au sujet de Maher Arar à New-York et à Damas, aussi désigné comme « Camant Notes » ; une chronologie des événements, avec les documents à l'appui, qui remonte à l'arrestation de M. Arar à New-York au mois de septembre 2002 et d'autres documents déposés en preuve.

La Commission n'émettra aucun commentaire au sujet du contenu de ces documents puisqu'ils font partie de la preuve déposée à l'enquête. Ces documents seront utilisés lors des audiences publiques de la Commission qui se tiendront aux mois de mai et juin.

Créée en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, la Commission a été établie sur la recommandation de la vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar. Le Commissaire a également reçu le mandat de formuler des recommandations qui lui semblent opportunes sur la création d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la GRC en matière de sécurité nationale.

- 30 -

Contact pour les médias : Francine Bastien,

613-996-4741; cellulaire: 613-299-6554; courriel: <u>fbastien@bellnet.ca</u>

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366